

FR

FR

FR



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 18.9.2008
COM(2008) 566 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Multilinguisme: un atout pour l'Europe et un engagement commun

{SEC(2008) 2443}
{SEC(2008) 2444}
{SEC(2008) 2445}

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Une population européenne plus nombreuse et plus diverse: défis à relever	4
3.	Objectifs	5
4.	Le multilinguisme à l'appui du dialogue interculturel et de la cohésion sociale.....	6
4.1.	Accorder de l'importance à toutes les langues	6
4.2.	Surmonter les obstacles linguistiques dans l'environnement local	7
5.	Le multilinguisme en tant que gage de prospérité	8
5.1.	Langues et compétitivité	8
5.2.	Langues et employabilité	9
6.	Éducation et formation tout au long de la vie	10
6.1.	Plus de chances d'apprendre plus de langues	10
6.2.	Un enseignement des langues efficace.....	11
7.	Médias, nouvelles technologies et traduction	13
8.	La dimension extérieure du multilinguisme.....	14
9.	Mise en œuvre	15
10.	Conclusions	16

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Multilinguisme: un atout pour l'Europe et un engagement commun

La diversité linguistique constitue pour l'Europe un défi. Mais c'est là, de notre point de vue, un défi salutaire. (Amin Maalouf, Groupe des intellectuels pour le dialogue interculturel)

1. INTRODUCTION

La coexistence harmonieuse de nombreuses langues en Europe est un symbole puissant de l'aspiration de l'Union européenne à l'unité dans la diversité, l'une des pierres angulaires du projet européen. Les langues définissent les identités personnelles, mais s'inscrivent également dans un héritage commun. Elles peuvent faire office de pont vers d'autres personnes et d'accès ouvert vers d'autres pays et cultures, en favorisant la compréhension mutuelle. Une politique du multilinguisme réussie peut élargir les perspectives offertes aux citoyens: elle peut augmenter leur employabilité, faciliter leur accès aux services et l'exercice de leurs droits et contribuer à la solidarité par un renforcement du dialogue interculturel et de la cohésion sociale. Vue sous cet angle, la diversité linguistique peut devenir un atout précieux et ce, de plus en plus, dans le monde globalisé d'aujourd'hui.

L'agenda social renouvelé de la Commission, adopté le 2 juillet 2008, définit une nouvelle approche de la gestion du changement à l'ère de la mondialisation, qui s'articule autour de trois principes clés: les opportunités, l'accès et la solidarité. Dans une Union européenne multilingue, cette approche se traduit comme suit: i) chacun devrait avoir la possibilité de communiquer de manière appropriée pour pouvoir donner la pleine mesure de ses capacités et tirer le meilleur parti possible des opportunités offertes par une Union européenne moderne et innovante; ii) chacun devrait avoir accès à une formation linguistique adéquate ou à d'autres moyens facilitant la communication, de sorte qu'aucun obstacle linguistique superflu n'empêche quiconque de vivre, de travailler ou de communiquer au sein de l'Union; iii) dans un esprit de solidarité, même ceux qui ne pourraient pas apprendre d'autres langues devraient bénéficier de moyens de communication appropriés, leur permettant d'avoir accès à un environnement multilingue.

Dans sa communication de 2005 intitulée *Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme*¹, la Commission a réaffirmé l'importance de la diversité linguistique et souligné la nécessité d'une stratégie plus globale de promotion du multilinguisme², mise en évidence dans les recommandations du Groupe de haut niveau sur le multilinguisme, composé d'experts indépendants³. Cette analyse a été confirmée par une vaste consultation⁴ menée en 2007-2008, comprenant une consultation en ligne, qui a donné lieu à plus de 2 400 réponses,

¹ COM(2005) 596.

² Voir le document de travail des services de la Commission joint à la présente communication: *Inventory of Community actions in the field of multilingualism*.

³ Voir: http://ec.europa.eu/education/languages/archive/languages_fr.html.

⁴ http://ec.europa.eu/education/policies/lang/news/index_en.html.

et les rapports de deux groupes consultatifs sur la contribution du multilinguisme au dialogue interculturel et sur le rôle joué par les langues dans la vie économique⁵.

La Commission a également prêté une oreille attentive à d'autres institutions de l'Union européenne. Le Parlement européen a établi plusieurs rapports très intéressants⁶, et tant le Comité économique et social européen que le Comité des régions ont été invités à émettre un avis⁷. Le Conseil a tenu sa première conférence ministérielle sur le multilinguisme le 15 février 2008 en vue de préparer le terrain à une stratégie de plus grande ampleur.

Les États membres sont les principaux décideurs en ce qui concerne la politique des langues, y compris les langues régionales et minoritaires, pour lesquelles la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* du Conseil de l'Europe définit un cadre global. Bon nombre d'autres entités prennent des décisions sur le terrain en matière linguistique: prestataires de services éducatifs, autorités régionales et locales, partenaires sociaux, médias et secteur tertiaire. La Commission coopère avec les États membres et les parties prenantes, dans le respect du principe de subsidiarité, afin de garantir la poursuite d'objectifs communs, et soutiendra leurs efforts, notamment en facilitant l'échange de bonnes pratiques.

Dans ce contexte, la Commission œuvre conjointement avec les États membres, depuis 2002, à la réalisation de l'objectif de Barcelone consistant à donner aux citoyens les moyens de communiquer dans deux langues, outre leur langue maternelle, notamment par la mise au point d'un indicateur des compétences linguistiques⁸, l'établissement d'une action stratégique et de recommandations, et l'inclusion de la communication en langues étrangères parmi les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie⁹.

Sur la base des progrès engrangés au cours des années antérieures, la présente communication vise à induire un changement qualitatif, en présentant une stratégie globale et largement partagée, qui dépasse le cadre de l'enseignement pour aborder les langues dans le contexte plus vaste de l'action à mener par l'Union européenne en matière de cohésion sociale et de prospérité, à savoir les deux objectifs centraux de la stratégie de Lisbonne.

2. UNE POPULATION EUROPEENNE PLUS NOMBREUSE ET PLUS DIVERSE: DEFIS A RELEVER

Les sociétés européennes d'aujourd'hui sont confrontées à des mutations rapides liées à la mondialisation, au progrès technologique et au vieillissement des populations. La mobilité accrue des Européens – à l'heure actuelle, dix millions d'Européens travaillent dans un autre

⁵ http://ec.europa.eu/education/languages/archive/languages_fr.html.

⁶ *Rapport du Parlement européen contenant des recommandations à la Commission sur les langues européennes régionales et moins répandues - les langues des minorités au sein de l'Union européenne dans le contexte de l'élargissement et de la diversité culturelle* (A5-0271/2003); *résolution du Parlement européen sur l'intégration des immigrés en Europe grâce à des écoles et un enseignement plurilingue* (2004/2267(INI)); *résolution du Parlement européen sur un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme* (2006/2083(INI)).

⁷ http://coropinions.cor.europa.eu/CORopinionDocument.aspx?identifieur=cdreduc-iv\dossiers\educ-iv-022\cdr6-2008_fin_ac.doc&language=FR et

⁸ COM(2005) 356; COM(2007) 184; recommandation 2006/962/CE.

⁹ COM(2003) 449, *Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique: un plan d'action 2004-2006*; COM(2005) 596, *Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme*. Voir aussi le *rapport sur la mise en œuvre du plan d'action*, COM(2007) 554.

État membre que celui dont ils proviennent – constitue un signe important de ce changement. Les citoyens ont de plus en plus de contacts avec des personnes d'autres pays, et le nombre de ceux qui vivent et travaillent en dehors de leur pays d'origine va croissant. Les récents élargissements de l'Union européenne renforcent ce processus. L'Union compte désormais 500 millions de citoyens, 27 États membres, 3 alphabets et 23 langues officielles, dont certaines ont une diffusion mondiale. Quelque 60 autres langues font également partie de son patrimoine et sont parlées dans certaines régions ou par des groupes spécifiques. En outre, les migrants ont apporté un large éventail de langues: on estime qu'au moins 175 nationalités sont présentes sur le territoire de l'Union¹⁰. En raison de ces facteurs, parmi d'autres, la vie des Européens s'est internationalisée et a un caractère multilingue plus marqué.

Bien que cette diversité linguistique accrue soit une source d'avantages et de richesse, elle pourrait également constituer un défi supplémentaire si elle n'est pas assortie de politiques appropriées. Elle peut creuser le déficit de communication entre des personnes de différentes cultures et accentuer les divisions sociales, en donnant aux personnes plurilingues un accès à de meilleures conditions de vie et de travail, tout en excluant les personnes monolingues. Elle peut empêcher les citoyens et les entreprises de l'Union d'exploiter pleinement les perspectives offertes par le marché unique, voire éroder leur position concurrentielle à l'étranger. Elle peut également constituer un obstacle à une coopération administrative transfrontalière efficace entre les États membres de l'Union et entraver le bon fonctionnement de services locaux tels que les hôpitaux, les tribunaux, les bureaux de placement, etc.

Le défi, aujourd'hui, consiste à réduire autant que possible les obstacles rencontrés par les citoyens et les entreprises de l'Union et à leur donner les moyens de bénéficier des opportunités offertes par le multilinguisme. Il est également de montrer que les langues peuvent se révéler un atout au bénéfice de la société européenne dans son ensemble.

3. OBJECTIFS

La présente communication est axée sur les personnes: leur capacité d'utiliser plusieurs langues, la possibilité qui leur est offerte d'accéder à la culture et d'exercer une citoyenneté active, de bénéficier d'une meilleure communication, de la participation du plus grand nombre et de perspectives élargies en matière d'emploi et d'activité économique. Le principal objectif consiste dès lors à **sensibiliser l'opinion publique à la valeur et aux avantages de la diversité linguistique de l'UE et à promouvoir la suppression des obstacles au dialogue interculturel.**

L'objectif de Barcelone – **communication dans la langue maternelle, plus deux autres langues** – constitue un instrument clé à cet égard. Il est nécessaire de consentir des efforts supplémentaires afin d'atteindre cet objectif pour tous les citoyens.

Des mesures concrètes doivent également être prises à l'égard d'un large pan de la société européenne, qui ne profite toujours pas des avantages du multilinguisme, par exemple les personnes qui sont monolingues ou maîtrisent encore mal leur première langue étrangère, ceux qui ont abandonné leurs études, les seniors et autres adultes qui ne fréquentent plus l'enseignement. Il y a lieu de mettre en place de nouvelles solutions d'apprentissage en vue d'atteindre ces groupes spécifiques à travers des activités ludo-éducatives, les médias et les

¹⁰ Eurostat, *L'Europe en chiffres - Annuaire Eurostat 2006-2007*, Luxembourg 2007.

technologies, mais aussi des services de traduction et d'interprétation appropriés. Des efforts supplémentaires s'imposent afin de faciliter l'apprentissage des langues chez les adultes et les jeunes participant à l'enseignement et la formation professionnels (EFP), apprentissage qui devrait être adapté à leurs besoins personnels et à leurs styles d'apprentissage respectifs.

Un effort concerté s'impose en vue de faire en sorte que le multilinguisme soit «intégré», dans les limites des ressources existantes, dans toute une série de domaines d'action de l'Union européenne, parmi lesquels l'éducation et la formation tout au long de la vie, l'emploi, l'inclusion sociale, la compétitivité, la culture, la jeunesse et la société civile, la recherche et les médias. Les chapitres ci-dessous décrivent les principaux aspects de cette **approche globale**, qui vise à étendre le champ du multilinguisme à la cohésion sociale et à la prospérité, c.-à-d. à favoriser des entreprises florissantes (PME comprises), des activités économiques et des échanges compétitifs, l'employabilité, ainsi que l'intégration, le bien-être et les loisirs dans la vie de tous les jours et le cadre environnant.

4. LE MULTILINGUISME A L'APPUI DU DIALOGUE INTERCULTUREL ET DE LA COHESION SOCIALE

Chacune des nombreuses langues nationales, régionales, minoritaires et de migrants parlées en Europe ajoute une facette à notre héritage culturel commun. Il conviendrait de la partager en vue de favoriser le dialogue et le respect mutuel. Dans certaines régions de l'Union européenne, les citoyens parviennent à combiner la connaissance d'une langue régionale ou minoritaire à celle de la langue nationale, tout en maîtrisant bien les langues étrangères. Les personnes plurilingues constituent un atout précieux parce qu'elles font office de ciment entre différentes cultures.

4.1. Accorder de l'importance à toutes les langues

Dans le contexte actuel d'accroissement de la mobilité et des migrations, il est fondamental de maîtriser la ou les langue(s) nationale(s) pour pouvoir s'intégrer pleinement et jouer un rôle actif dans la société. Par conséquent, dans le cas des locuteurs non natifs, la combinaison «une plus deux» devrait comprendre la langue du pays d'accueil.

Notre société recèle également des ressources linguistiques inexploitées: il conviendrait d'accorder une plus grande importance à différentes langues maternelles et aux autres langues parlées à la maison ainsi que dans des environnements locaux et voisins. Par exemple, dans le cas des enfants de langue maternelle différente – qu'il s'agisse d'une langue d'un autre État membre ou d'un pays tiers, la tâche des établissements scolaires est compliquée par le fait que la langue d'enseignement constitue une deuxième langue¹¹. Toutefois, la présence de ces élèves peut encourager leurs camarades de classe à apprendre différentes langues et à s'ouvrir à d'autres cultures.

En vue de permettre des liens plus étroits entre communautés, le groupe consultatif de la Commission sur le multilinguisme et le dialogue interculturel¹² a mis au point le concept de «langue personnelle adoptive»¹³, qui mériterait une réflexion plus approfondie.

¹¹ COM(2008) 423 final, Livre vert *Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens*.

¹² À l'occasion de l'Année européenne du dialogue interculturel 2008, la Commission a créé un Groupe d'intellectuels pour le dialogue interculturel, présidé par Amin Maalouf, dont la tâche est de définir la

4.2. Surmonter les obstacles linguistiques dans l'environnement local

L'une des caractéristiques de base de la citoyenneté est que les personnes vivant dans une communauté locale peuvent bénéficier des services qui y sont disponibles et sont en mesure de contribuer à la vie de leur quartier. Souvent, les touristes, les travailleurs ou étudiants étrangers et les migrants n'ont qu'une connaissance limitée de la langue nationale lorsqu'ils rejoignent les communautés locales. Pour faciliter l'accès aux services et assurer une bonne intégration, certaines collectivités font en sorte que les informations de base nécessaire soient disponibles en plusieurs langues et comptent sur les personnes plurilingues pour jouer le rôle de médiateurs culturels et d'interprètes. En particulier, les zones métropolitaines et les lieux touristiques en Europe ont acquis une expérience considérable quant à la manière de répondre aux besoins des étrangers qui ne parlent pas la langue locale. La Commission attache une grande importance à cet aspect et favorisera la diffusion de bonnes pratiques dans ce domaine¹⁴.

Afin de faciliter la circulation transfrontalière des services, les guichets uniques, qui seront créés au niveau national d'ici fin 2009, conformément à la directive sur les services¹⁵, seront encouragés à fournir les informations nécessaires dans différentes langues aux prestataires de services d'autres États membres ainsi qu'aux destinataires de services.

La traduction et l'interprétation assermentées forment un domaine qui mérite une attention particulière¹⁶. Vu l'accroissement de la mobilité professionnelle et privée des citoyens de l'Union entre les États membres, il est probable que la demande de tels services augmente, parallèlement à la hausse du nombre d'affaires concernant des personnes n'ayant qu'une connaissance limitée de la langue d'instruction.

La Commission fera un usage stratégique des programmes et initiatives de l'UE qui s'y prêtent¹⁷, afin de mettre le multilinguisme à la portée du citoyen. Elle:

- *mènera des campagnes de sensibilisation aux avantages de la diversité linguistique et de l'apprentissage des langues pour le dialogue interculturel;*
- *observera les compétences linguistiques des citoyens, au moyen des indicateurs linguistiques et d'enquêtes Eurobaromètre;*
- *s'emploiera, conjointement avec les États membres, à favoriser l'échange de bonnes pratiques, à former et mettre en réseau des interprètes et traducteurs assermentés, ainsi*

contribution du multilinguisme à cet événement. Le rapport du groupe est disponible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/education/languages/archive/languages_fr.html.

¹³ [Une langue qui devrait être] «apprise intensément, couramment parlée et écrite [...]. Son apprentissage s'accompagnerait d'une familiarisation avec le ou les pays où cette langue est pratiquée, avec la littérature, la culture, la société et l'histoire liées à cette langue et à ses locuteurs.»

¹⁴ Avis de prospective du Comité des régions: http://coropinions.cor.europa.eu/CORopinionDocument.aspx?identifieur=cd\educ-iv\dossiers\educ-iv-022\cdr6-2008_fin_ac.doc&language=FR

¹⁵ Directive 2006/123/CE relative aux services dans le marché intérieur, JO L 376 du 27.12.2006, p. 36.

¹⁶ COM(2008) 329 final, *Vers une stratégie européenne en matière d'e-Justice*.

¹⁷ Le document de travail des services de la Commission joint à la présente communication, intitulé *Inventory of Community actions in the field of multilingualism*, donne un aperçu des actions et programmes existants en faveur du multilinguisme.

qu'à mettre au point des outils de traduction spécifiques permettant d'assurer l'accès aux documents et, ainsi, améliorer l'accès à la justice.

Les États membres sont invités:

- *à s'efforcer de faire en sorte que les guichets uniques prévus par la directive sur les services travaillent en plusieurs langues, afin de faciliter la prestation transfrontalière de services;*
- *à faciliter l'accès des locuteurs non natifs à des cours ciblés dans la ou les langue(s) du pays d'accueil.*

5. LE MULTILINGUISME EN TANT QUE GAGE DE PROSPERITE

Les langues peuvent constituer un avantage concurrentiel pour les entreprises européennes. Les sociétés multilingues prouvent combien la diversité linguistique ainsi que l'investissement dans les langues et les compétences interculturelles peuvent devenir de réels facteurs de prospérité et une source de profit pour tous. Certaines langues européennes sont largement parlées de par le monde et peuvent constituer un outil de communication appréciable pour les entreprises.

Le Forum des entreprises pour le multilinguisme¹⁸ a formulé des recommandations destinées à accroître la compétitivité et à améliorer l'employabilité par une meilleure gestion de la diversité linguistique. Le Forum a souligné que des marchés émergents tels que le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine revêtent une importance croissante pour les entreprises de l'UE et que des compétences linguistiques adéquates sont nécessaires pour faire face à la concurrence sur ces marchés. Le défi consiste dès lors à ancrer le multilinguisme dans toutes les stratégies visant à développer le capital humain¹⁹.

5.1. Langues et compétitivité

Selon une étude commandée par la Commission concernant les incidences du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne²⁰, la perte de contrats potentiels due à des obstacles linguistiques concerne 11% des PME exportatrices de l'UE. Bien que l'anglais joue un rôle de premier plan en tant que langue mondiale des affaires, ce sont d'autres langues qui assureront un avantage concurrentiel aux entreprises de l'UE et leur permettront de conquérir de nouveaux marchés. De meilleures compétences linguistiques constituent un atout dans le cadre de toutes les activités, et pas uniquement la vente et la commercialisation. Toutes les sociétés ont des relations avec différentes catégories de prestataires de services et de fournisseurs en amont. Or, dans de nombreux cas, les entreprises, et en particulier les PME, ne disposent pas du savoir-faire et des ressources nécessaires pour intégrer les langues dans leurs plans d'affaires.

¹⁸ *Des entreprises plus performantes grâce à une connaissance accrue des langues*, juillet 2008, http://ec.europa.eu/education/languages/news/news1669_en.htm

¹⁹ Voir COM(2008) 394 final, «*Think Small First*»: *Priorité aux PME - Un «Small Business Act» pour l'Europe*.

²⁰ CILT, *Incidences du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne*, 2007, http://ec.europa.eu/education/policies/lang/key/studies_en.html.

Les sociétés dont le personnel est multiculturel doivent non seulement assurer à celui-ci une formation adéquate dans la langue de l'entreprise, mais aussi aller plus loin et trouver des moyens créatifs d'exploiter les ressources linguistiques existantes, quoique souvent insoupçonnées, au sein de leur personnel.

Comme le Forum des entreprises l'a indiqué, les sociétés et associations d'entreprises pourraient utilement élaborer des stratégies destinées à améliorer les compétences linguistiques pour différentes fonctions. De telles stratégies de gestion linguistique auraient également des effets positifs sur «l'industrie des langues», qui fournit des services de traduction et d'interprétation, ainsi que des technologies multilingues. Il serait également dans leur intérêt d'investir dans la formation linguistique et, conjointement avec les autorités nationales, régionales et locales, de créer des partenariats public-privé pour aider les milieux d'affaires, et en particulier les PME, à financer des cours de langues et à mettre au point d'autres méthodes permettant d'améliorer les stratégies linguistiques.

5.2. Langues et employabilité

Les compétences linguistiques et interculturelles augmentent les chances de trouver un meilleur emploi. En particulier, la maîtrise de plusieurs langues étrangères confère un avantage concurrentiel: les entreprises recherchent de plus en plus des compétences dans plusieurs langues pour la réalisation d'activités commerciales dans l'Union européenne et à l'étranger. Les personnes maîtrisant un plus grand nombre de langues peuvent choisir parmi un plus large éventail d'offres d'emplois, y compris des postes à l'étranger: le manque de connaissances linguistiques serait le principal obstacle à l'exercice d'un emploi à l'étranger²¹. Il ressort de données empiriques que la possession de compétences dans plusieurs langues favorise la créativité et l'innovation: les personnes plurilingues sont conscientes du fait qu'il est possible d'aborder les problèmes de différentes manières en fonction du contexte linguistique et culturel spécifique et peuvent mettre cette faculté à profit pour trouver de nouvelles solutions.

Les programmes de mobilité, tels que ceux soutenus par le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et le programme «Jeunesse en action», devraient être largement accessibles aux citoyens de l'Union²². Étudier ou travailler à l'étranger est l'une des manières les plus efficaces d'apprendre d'autres langues et de se familiariser avec d'autres cultures. Les étudiants Erasmus considèrent l'amélioration de leurs compétences linguistiques comme le principal bénéfice de leur séjour à l'étranger. Il convient d'établir les programmes d'études et de formation en exploitant pleinement les possibilités d'échanges, de partenariats et de jumelage électronique avec des établissements scolaires d'autres pays.

La Commission:

- *encouragera la mobilité parmi les étudiants, les apprentis, les travailleurs et les jeunes entrepreneurs;*
- *diffusera les résultats d'une étude, en cours de réalisation, concernant le lien entre*

²¹ COM(2007) 773 final, *La mobilité, un instrument au service d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité: le plan d'action européen pour la mobilité de l'emploi (2007-2010)*.

²² *Faire de la mobilité pour l'apprentissage une occasion pour tous*, juillet 2008, http://ec.europa.eu/education/doc/2008/mobilityreport_fr.pdf

compétences linguistiques, créativité et innovation;

- *créera une plate-forme permanente pour l'échange de meilleures pratiques entre les entreprises, en rassemblant des informations pertinentes auprès des milieux d'affaires, des partenaires sociaux, des organisations professionnelles, des chambres de commerce, des organismes de promotion du commerce, des établissements scolaires et des autorités chargées de l'éducation.*

Les États membres sont invités:

- *à valoriser et à développer les compétences linguistiques acquises en dehors du système d'enseignement officiel;*
- *à encourager les organismes de promotion du commerce à mettre au point, spécialement à l'intention des PME, des programmes spécifiques comportant une formation linguistique;*
- *à assortir les programmes communautaires en faveur de la mobilité d'un accompagnement spécifique aux niveaux national et local.*

6. ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Jusqu'à présent, les progrès réalisés sur la voie de la réalisation de l'objectif «langue maternelle plus deux autres langues» ont principalement bénéficié aux étudiants de l'enseignement général, l'offre linguistique dans l'enseignement professionnel étant quant à elle très limitée, voire inexistante. Compte tenu du nombre plus restreint de jeunes accédant à l'enseignement et du souci d'atteindre tous les citoyens, il est désormais nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'actualisation des compétences des adultes tout au long de leur vie. Dans le même temps, il convient d'offrir un plus large éventail de langues, afin de permettre aux individus d'apprendre les langues qui les intéressent le plus.

6.1. Plus de chances d'apprendre plus de langues

Deux communications précédentes de la Commission²³ fixent des objectifs stratégiques et des priorités visant à garantir un enseignement précoce et efficace d'un large éventail de langues. Ces objectifs et priorités demeurant valables, leur réalisation doit être poursuivie. Bien que la plupart des États membres aient augmenté l'offre linguistique dans l'enseignement primaire et secondaire entre 1999 et 2005, cette mesure a essentiellement concerné l'anglais²⁴. Dans près de la moitié des États membres, les étudiants n'ont toujours pas la possibilité d'étudier deux langues au cours de la scolarité obligatoire²⁵ et la situation est pire dans l'EFP²⁶. Les langues sont souvent considérées comme une matière difficile et un important facteur d'échec scolaire.

²³ COM(2003) 449, *Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique: un plan d'action 2004-2006*; COM(2005) 596, *Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme*. Voir aussi le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action, COM(2007) 554.

²⁴ M. Strubell et al., *La diversité de l'enseignement des langues dans l'Union européenne*, 2007 (Rapport pour la Commission européenne, DG EAC) http://ec.europa.eu/education/policies/lang/key/studies_en.html.

²⁵ Eurydice, *Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe*, Édition 2005, <http://www.eurydice.org/portal/page/portal/Eurydice/showPresentation>.

²⁶ Cedefop Thematic Overviews, http://www.trainingvillage.gr/etv/Information_resources/NationalVet/Thematic/.

Il faut s'employer à motiver les étudiants et à adapter les méthodes d'enseignement à leurs besoins. Il convient d'étudier plus avant l'intérêt d'une connaissance passive des langues et d'améliorer les méthodes d'apprentissage des langues afin de permettre une compréhension et une communication de base dans différentes langues.

Les étudiants participant à l'EFP devraient avoir accès à une offre linguistique axée sur la pratique, spécialement adaptée à la profession étudiée et utile pour leur emploi futur. Les universités devraient doter les étudiants de solides connaissances linguistiques, indépendamment de leurs domaines de spécialisation.

Les adultes sont plus susceptibles d'être monolingues, surtout s'ils sont relativement peu qualifiés et exercent des fonctions relativement peu élevées. Ils citent souvent le manque de temps et de motivation et, dans une moindre mesure, la rigidité excessive de l'offre comme les principales raisons pour lesquelles ils n'apprennent pas de langues. Le renforcement de l'offre linguistique destinée aux adultes²⁷ constitue dès lors un défi particulier. L'apprentissage des langues, en dehors de l'enseignement formel, doit davantage faire appel aux médias, aux nouvelles technologies, ainsi qu'aux activités culturelles et récréatives.

Il y a lieu de consentir des efforts supplémentaires en vue d'accroître le nombre de langues enseignées, particulièrement eu égard au choix de la deuxième langue étrangère, en tenant compte de la situation locale (régions frontalières, présence de communautés parlant différentes langues, etc.). Les difficultés organisationnelles inhérentes à l'élargissement du choix de langues pourraient être surmontées par l'utilisation de nouvelles technologies (enseignement à distance sur Internet, vidéoconférences dans des salles de classe et échanges virtuels) ainsi que par la mise en réseau d'établissements scolaires et de prestataires de services éducatifs, par des partenariats avec des parties prenantes locales et par des jumelages avec des établissements étrangers.

6.2. Un enseignement des langues efficace

La Commission a récemment adopté une communication sur la coopération européenne en matière scolaire²⁸ et salue le fait que le Conseil, dans ses conclusions concernant les compétences interculturelles²⁹ et le multilinguisme³⁰, reconnaît le rôle clé joué par les enseignants dans le renforcement des compétences linguistiques et interculturelles. En particulier, il est jugé essentiel de permettre aux enseignants de passer du temps à l'étranger pour améliorer la maîtrise des langues qu'ils enseignent et affiner leurs compétences interculturelles³¹. À l'heure actuelle, la mobilité des enseignants est très faible, pour les raisons suivantes: difficultés d'accès à la profession d'enseignant à l'étranger, manque d'incitants voire pénalisations en termes de carrière et, dernier aspect, mais non le moindre,

²⁷ Le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et le Fonds social européen financent des projets novateurs dans ce domaine.

²⁸ COM(2008) 425, *Améliorer les compétences pour le XXI^e siècle: un programme de coopération européenne en matière scolaire*.

²⁹ http://www.eu2008.si/fr/News_and_Documents/Council_Conclusions/May/0521_EYC1.pdf

³⁰ http://www.eu2008.si/fr/News_and_Documents/Council_Conclusions/May/0521_EYC-MULTILIN.pdf

³¹ P. Franklin et al., *Les langues et les cultures en Europe (Languages and Cultures in Europe - LACE)*, http://ec.europa.eu/education/policies/lang/key/studies_en.html.

rigidité des mécanismes pour les échanges bilatéraux et multilatéraux, autant de facteurs qui se combinent pour dissuader la majorité des enseignants de se porter candidat³².

La tendance, au cours des cinq dernières années, a consisté à introduire l'apprentissage des langues dès l'enseignement primaire, tandis que l'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère a progressé, surtout dans l'enseignement secondaire. Dans de nombreux milieux, les langues sont enseignées par des personnes non spécialisées en la matière, qui ne maîtrisent pas toujours bien la langue qu'elles enseignent et qui devraient être correctement formées aux méthodes d'enseignement des langues.

Plus récemment, deux autres caractéristiques de la formation linguistique se sont vues accorder de l'attention. Les enseignants de la langue nationale sont de plus en plus souvent confrontés à des classes composées d'étudiants ayant une langue maternelle différente. Il serait donc utile qu'ils soient formés aux techniques requises pour enseigner leur propre langue comme une deuxième langue ou une langue étrangère. En ce qui concerne les langues moins utilisées, en cas de pénurie d'enseignants, les établissements scolaires font souvent appel à du personnel non formé. Il convient de prendre des mesures en vue d'épauler ces personnes et d'améliorer leurs compétences pédagogiques.

La Commission:

- *utilisera les programmes communautaires pour favoriser l'enseignement d'un plus grand nombre de langues par le biais de l'éducation et la formation tout au long de la vie, la mobilité des enseignants et des étudiants, la formation des professeurs de langues, les partenariats scolaires, ainsi que des actions de recherche et développement axées sur la mise au point de méthodes novatrices adaptées à différents groupes cibles;*
- *dressera un inventaire des meilleures pratiques en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues dans le domaine du multilinguisme et le mettra à la disposition des États membres.*

Les États membres sont invités:

- *à assurer à tous de véritables possibilités de maîtriser la ou les langue(s) nationale(s) et deux autres langues;*
- *à proposer un plus large éventail de langues aux apprenants afin de permettre des choix individuels et de répondre aux besoins locaux en ce qui concerne les langues pouvant être apprises;*
- *à améliorer la formation de tous les enseignants et de l'ensemble des autres personnes intervenant dans l'enseignement des langues;*
- *à promouvoir la mobilité entre professeurs de langues en vue de renforcer leurs compétences linguistiques et interculturelles.*

³²

Williams, Strubell et al., *Cerner et lever les obstacles à la mobilité des professeurs des langues étrangères*, 2006, http://ec.europa.eu/education/policies/lang/key/studies_en.html.

7. MEDIAS, NOUVELLES TECHNOLOGIES ET TRADUCTION

L'utilisation des langues et d'autres outils de communication représente une part importante de la palette de compétences requise aujourd'hui en Europe, à l'ère de la mondialisation. Chacun doit avoir la possibilité de communiquer efficacement au sein de l'Union élargie. Cela ne concerne pas uniquement ceux qui sont déjà plurilingues, mais aussi les personnes monolingues ou linguistiquement moins compétentes.

Les médias, les nouvelles technologies ainsi que les services de traduction humaine et automatique peuvent mettre la gamme de plus en plus riche de langues et de cultures au sein de l'UE à la portée des citoyens et leur donner les moyens de franchir les obstacles linguistiques. Ils peuvent également jouer un rôle important pour ce qui est de réduire ces obstacles et de permettre aux citoyens, aux entreprises et aux administrations nationales de tirer parti des avantages offerts par le marché unique et par une économie en voie de mondialisation. Ces efforts sont notamment soutenus par le programme-cadre en matière de recherche et de développement et par le programme «Media». Les médias peuvent contribuer dans une large mesure à promouvoir le dialogue interculturel en véhiculant une représentation plus complexe de notre société, permettant l'expression de nombreux points de vue différents. Les médias peuvent donc également constituer une grande source d'apprentissage informel des langues, par la «ludo-éducation» et les films sous-titrés³³.

Dans le contexte d'une économie en ligne qui se mondialise de plus en plus et d'une masse sans cesse croissante d'informations dans toutes les langues imaginables, il est important que les citoyens puissent accéder et recourir à l'information et aux services par-delà les barrières nationales et linguistiques, grâce à l'Internet et aux dispositifs mobiles. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent être dotées d'une «sensibilité linguistique» et favoriser la création de contenu dans des langues multiples. Cet objectif général est soutenu par i2010, le cadre stratégique pour la société de l'information, qui vise notamment à établir un espace unique européen de l'information, en garantissant un accès homogène aux services fondés sur les TIC et en améliorant les conditions de développement d'un contenu riche, multilingue.

Le dialogue avec les citoyens est un processus interactif. Dans ce domaine, les institutions de l'Union européenne ont développé l'utilisation d'une technologie qui permet une interprétation dans plusieurs langues, combinée à une communication avec des endroits lointains et avec le grand public. Les outils disponibles sur le marché sont essentiellement les vidéoconférences, les discussions en ligne et la transmission en direct sur Internet de conférences et de manifestations. Il convient d'encourager les investissements visant à renforcer le développement et l'utilisation de cette technologie.

La traduction humaine et automatique constitue un élément important de la politique du multilinguisme. Ces deux types de traduction peuvent faciliter l'échange d'informations entre les autorités nationales et améliorer la coopération administrative transfrontalière. Par exemple, le Système d'information du marché intérieur (IMI)³⁴ est actuellement développé de telle sorte que les États membres puissent échanger des informations dans toutes les langues officielles de l'UE et, ainsi, respecter les obligations en matière de coopération administrative

³³ *Étude des besoins et pratiques de l'industrie audiovisuelle européenne en matière de doublage et sous-titrage*, http://ec.europa.eu/information_society/media/overview/evaluation/studies/index_fr.htm.

³⁴ http://ec.europa.eu/internal_market/imi-net/index_fr.html

qui leur sont imposées par divers textes législatifs communautaires³⁵. La traduction automatique est utilisée pour les marchés publics, afin d'assurer une plus grande transparence dans ce domaine, et dans les procédures de l'Office européen des brevets.

Enfin, il va de soi que la traduction humaine est également l'une des voies royales d'accès à d'autres cultures. Comme Umberto Eco l'a si joliment dit, «La langue de l'Europe est la traduction». Le patrimoine culturel de l'Europe comprend des chefs-d'œuvre qui ont été rédigés à l'origine dans des langues différentes mais nous sont désormais communs à tous grâce à une tradition ancienne de traduction littéraire qu'il convient de renforcer, de telle sorte que des ouvrages écrits dans d'autres langues, en particulier des langues moins utilisées, soient accessibles à un plus large lectorat. La Commission étudiera les moyens d'optimiser les synergies entre les initiatives et programmes de promotion de la traduction³⁶, en vue de faciliter l'accès à notre patrimoine culturel commun et de favoriser l'émergence d'une sphère publique européenne.

La Commission:

- *soutiendra le sous-titrage et la circulation des productions médiatiques européennes;*
- *soutiendra des projets axés sur le développement et la diffusion de technologies liées aux langues et à la communication;*
- *organisera une conférence sur le rôle joué par la traduction en matière d'ouverture, de compréhension et de dialogue entre les cultures;*
- *étendra le système IMI à un plus grand nombre de professions réglementées, conjointement avec les États membres, et facilitera le respect des exigences en matière de coopération administrative imposées par la directive sur les services.*

Les États membres sont invités:

- *à coopérer avec les parties prenantes en vue de promouvoir le multilinguisme à travers les médias – notamment en soutenant le sous-titrage de films – et la circulation des œuvres culturelles en Europe;*
- *à stimuler et à encourager la mise au point et l'utilisation de nouvelles technologies à l'appui du multilinguisme.*

8. LA DIMENSION EXTERIEURE DU MULTILINGUISME

La contribution du multilinguisme au dialogue interculturel est de plus en plus largement admise dans le cadre des relations extérieures de l'Union européenne³⁷. La diversité

³⁵ Par exemple, la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (JO L 255 du 30.9.2005, p. 22) ou la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur (JO L 376 du 27.12.2006, p. 36–68).

³⁶ Tels que le programme «Culture», par exemple.

³⁷ *Agreed Conclusions of the third Euro-Mediterranean Conference of Ministers of Culture*, Athènes, 29-30 mai 2008; déclaration de la Présidence à l'occasion de la conférence *New Paradigms, New Models* —

linguistique n'est pas l'apanage de l'Union européenne et notre expérience en matière de respect de la diversité et de promotion des compétences linguistiques pourrait être mise à profit dans nos relations avec d'autres pays. À cet égard, le Parlement européen a attiré l'attention sur le fait que certaines langues de l'UE, désignées sous l'appellation de «langues européennes de diffusion mondiale»³⁸, sont également parlées dans un grand nombre d'États non membres de l'Union sur différents continents; ces langues constituent dès lors un lien important entre les peuples et les nations de différentes régions du monde.

Cette dimension extérieure vise essentiellement à réaliser pleinement le potentiel des langues de l'UE parlées dans des pays tiers et à promouvoir l'enseignement et l'apprentissage des langues de l'UE à l'étranger et des autres langues au sein de l'Union, par des échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques, ainsi que par l'établissement de groupes communs de parties prenantes. Des pas concrets ont déjà été faits dans cette direction, dans le cadre de déclarations conjointes avec des pays extérieurs à l'Union européenne.

La Commission:

- *renforcera les partenariats et intensifiera la coopération en matière de multilinguisme avec les pays n'appartenant pas à l'Union européenne, en tenant compte des perspectives ouvertes par les langues européennes qui ont une diffusion mondiale;*
- *encouragera l'enseignement et l'apprentissage de toutes les langues de l'UE à l'étranger.*

Les États membres sont invités:

- *à renforcer la mise en réseau et la coopération entre les établissements concernés en vue de mieux promouvoir les langues de l'UE à l'étranger.*

9. MISE EN ŒUVRE

La politique du multilinguisme fait intervenir un large éventail de parties prenantes aux niveaux local, régional, national et communautaire. La Commission mènera un dialogue structuré, s'articulant autour de cinq volets:

- (1) Elle coopérera avec les États membres, à travers la méthode ouverte de coordination, dans le cadre du processus «Éducation et formation 2010» et s'attachera à renforcer le multilinguisme dans le nouveau cadre stratégique pour la coopération après 2010. À cette fin, elle élargira le mandat du groupe de travail sur les langues, de manière à ce qu'il couvre tous les aspects du multilinguisme.

Culture in the EU External Relations, Ljubljana, 13-14 mai,
http://www.mzz.gov.si/si/zunanja_politika/kulturno_sodelovanje/nove_paradigme_novi_modeli_kultur_a_v_zunanjih_odnosih_eu/.

³⁸ Le Parlement européen a reconnu «l'importance stratégique que revêtent les langues européennes de diffusion mondiale comme moyens de communication et comme instruments de solidarité, de coopération et d'investissement économique» et a dès lors recommandé que ce concept soit «l'un des éléments majeurs de la politique européenne en matière de multilinguisme» - Résolution du Parlement européen sur un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme (2006/2083(INI)).

- (2) Elle créera une plate-forme avec les médias, les organisations culturelles et d'autres acteurs de la société civile afin d'examiner et d'échanger des pratiques d'encouragement du multilinguisme à l'appui du dialogue interculturel.
- (3) Forte de l'expérience acquise avec le Forum des entreprises, elle mettra en place un cadre permanent de coopération avec les parties prenantes concernées.
- (4) Elle rassemblera et diffusera les bonnes pratiques, et encouragera de manière systématique les synergies entre les trois entités précitées. Elle passera régulièrement en revue les progrès accomplis, par exemple en organisant tous les deux ans une conférence sur les langues, au niveau de l'UE.
- (5) Elle intégrera le multilinguisme dans les politiques communautaires concernées et prendra les mesures énumérées ci-avant.

10. CONCLUSIONS

La Commission invite les États membres et les autres institutions de l'Union européenne à approuver le cadre stratégique transversal pour le multilinguisme décrit dans la présente communication et à le mettre en œuvre au niveau le plus approprié.

La Commission procédera à un réexamen global en 2012, en partenariat avec les États membres.